

The logo for EnSanté! is located in a dark blue circle at the top center. It features the text "EnSanté!" in white, with a yellow smile-like curve under the "é".

EnSanté!

The background of the cover is a photograph of two people, a woman on the left and a man on the right, both wearing white lab coats. The woman is smiling broadly, while the man is looking down. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter.

CATALOGUE
DE **l'offre**
DE **services**

A large yellow smile icon, consisting of a simple upward-curving arc, is positioned below the word "services".

POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

05

L'offre socle

07

Conseils en prévention : accompagnement de l'entreprise et de ses travailleurs

08

La fiche entreprise (FE)

09

L'accompagnement au DUERP

10

L'accompagnement du risque chimique

11

L'analyse métrologique

12

L'accompagnement et étude ergonomique

13

La prévention des risques psychosociaux

14

La prévention des conduites addictives

15

Les sensibilisations collectives

17

Participation aux réunions de CSE* /CSSCT**

18

Suivi de l'état de santé des travailleurs

19

Les visites obligatoires

23

Les visites et rendez-vous recommandés

24

L'Action de Formation et de Prévention spéciale saisonnier

25

Santé du dirigeant

26

Prévention de la désinsertion professionnelle

27

Identifier les situations individuelles

28

L'accompagnement individuel du travailleur

29

L'accompagnement social des salariés

30

Prévention collective

31

L'offre complémentaire

32

La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

33

La formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail

34

La formation maintien des acquis et des compétences Sauveteur Secouriste du Travail

35

La formation Premiers Secours en Santé Mentale

36

La formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

37

L'offre spécifique

38

Santé des travailleurs indépendants

39

L'offre fonction publique

40

Suivi de l'état de santé des agents de la fonction publique

Une offre de services adaptée aux besoins de chaque entreprise

EnSanté vous accompagne dans la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail.

Dans ce catalogue, vous découvrirez une offre de services et de programmes adaptés aux besoins spécifiques de votre entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité. Que ce soit pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, favoriser le bien-être mental de vos équipes, limiter les risques de désinsertion professionnelle ou assurer votre conformité aux réglementations en vigueur, nous avons des solutions adaptées à vos exigences.

Parce que la santé au travail est un facteur clé de réussite pour toute organisation, nous mettons à votre disposition une gamme complète de conseils, d'accompagnements et de sensibilisations en matière de prévention. Des collaborateurs en bonne santé sont plus engagés, plus performants et moins sujets à l'absentéisme. C'est pourquoi notre équipe d'experts s'engage à travailler à vos côtés pour instaurer un environnement de travail sain et sécurisé, en cultivant une véritable culture de prévention.

Investir dans la santé et le bien-être de vos collaborateurs, c'est garantir leur motivation et renforcer la performance de votre entreprise. Nous vous invitons à parcourir notre catalogue pour découvrir nos services et restons à votre disposition pour toute demande de personnalisation. **Ensemble, faisons de la prévention une priorité pour votre succès.**

	Offre socle	Offre spécifique	Offre complémentaire	Offre fonction publique
Cible	Tous les adhérents et leurs salariés (et employeurs NS)	Indépendants volontaires. Pas de compétence géographique	Aux seuls adhérents du SPSTI	Les trois fonctions publiques
Contrat	Contrat d'adhésion	Contrat d'affiliation	Contrat de service	Convention
Engagement	Obligations réglementaires. Indicateurs d'effectivité. Certification. Agrément.	Engagement contractuel	Engagement contractuel	Obligations réglementaires applicables à la fonction publique
Financement	Financée par les cotisations mutualisées per capita	Financée par les prix de l'affiliation	Financée par la facturation des prestations	Financée par une facturation spécifique

Nos équipes d'experts au service de l'entreprise



A woman with blonde hair and glasses, wearing a white business suit, is smiling and looking down at a document. She is holding a pen in her right hand. The background is a blurred office setting with other people. The entire image has a blue overlay.

L'offre socle





EnSanté adopte une approche proactive auprès des entreprises en analysant leurs besoins et en y répondant grâce à l'offre socle.

Conçue pour s'adapter aux spécificités de chaque entreprise cette offre évolutive vise à accompagner employeurs et salariés dans une démarche de progrès continu en prévention, tout en garantissant un service adapté à leurs attentes.



Conseils
en prévention:
accompagnement
de l'entreprise et
de ses travailleurs

> La fiche entreprise (FE)



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes

OBJECTIFS



Repérer les risques présents dans l'entreprise et conseiller sur les mesures de prévention.

La fiche d'entreprise recense les informations générales de l'entreprise et permet de cartographier les facteurs de risques professionnels et les situations d'exposition auxquels sont soumis les salariés de l'entreprise. Elle rassemble les données en lien avec la prévention des risques en précisant les moyens de prévention mis en œuvre et permet d'apporter des préconisations complémentaires visant à améliorer les conditions de travail et à réduire les risques.

La fiche d'entreprise est établie par le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) dans l'année qui suit l'adhésion.

Une mise à jour du document doit être réalisée en cas de modification des conditions de travail (modifications des locaux, des process de fabrication, etc.) et au moins tous les 4 ans.

Elle constitue un document réglementaire indispensable que chaque entreprise doit posséder quelle que soit sa taille.



> L'accompagnement au DUERP



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes

OBJECTIFS



Identifier et évaluer les risques présents dans l'entreprise et mettre en place les mesures de prévention.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) regroupe l'analyse des risques présents dans l'entreprise (recensement et évaluation) ainsi que les mesures de prévention envisagées. De plus, il garantit la traçabilité collective de l'exposition aux risques pour la santé et la sécurité.

Obligatoire dès l'embauche du premier salarié, il doit être transmis au Service de Prévention et de Santé au Travail.

L'employeur peut bénéficier d'un accompagnement pour la rédaction (création ou mise à jour) de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et de son plan d'actions associé, en s'appuyant sur l'expertise spécialisée des équipes EnSanté.



DÉCOUVREZ NOTRE
GUIDE DUERP DANS
NOTRE BOÎTE À OUTILS



ATELIER DE PRÉVENTION

Prenez rendez-vous dans l'un de nos ateliers prévention spécial DUERP sur ensante.fr

- Accompagnement au document unique (employeur d'entreprise de moins de 50 salariés).
- Accompagnement au document unique (employeur d'entreprise de plus de 50 salariés).



> L'accompagnement du risque chimique



COÛT

Intervention de l'équipe pluridisciplinaire

2 jours d'intervention par an compris dans l'offre socle (toutes thématiques confondues : ergonomie, toxicologie, psychologie, métrologie, hygiène sécurité), au-delà offre complémentaire sur devis.



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes

OBJECTIFS



- Repérer les produits, agents chimiques étiquetés ou émis ou les procédés chimiques dangereux.
- Connaître leurs effets et évaluer les risques.
- Conseiller sur la mise en œuvre des actions de prévention.

L'employeur doit évaluer le risque chimique pour toute activité susceptible d'exposer les travailleurs à des agents chimiques dangereux. Pour ce faire, il transmet au SPSTI les fiches de données de sécurité (FDS) fournies par le fournisseur.

L'analyse des FDS, couplée ou non par une intervention terrain, réalisée par les membres des équipes pluridisciplinaires d'EnSanté, aide les employeurs et leurs salariés à comprendre les dangers des substances et leurs effets sur la santé et permet aussi la préconisation d'actions de prévention.

Nos spécialistes conseillent sur les actions de prévention et sur les protections des travailleurs.



> L'analyse métrologique



COÛT

Intervention de l'équipe pluridisciplinaire

2 jours d'intervention par an compris dans l'offre socle (toutes thématiques confondues : ergonomie, toxicologie, psychologie, métrologie, hygiène sécurité), au-delà offre complémentaire sur devis.



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes

OBJECTIFS



- Identifier et évaluer les risques auxquels les travailleurs sont exposés.
- Déployer des mesures de prévention pour y remédier.
- Optimiser les conditions de travail.

Une étude métrologique en entreprise consiste à appliquer une méthodologie pour mesurer les niveaux d'exposition professionnelle. Elle aboutit à une restitution argumentée avec des conseils pour des actions préventives si nécessaire.

Les études métrologiques couvrent divers paramètres tels que le bruit, la température, les vibrations, l'ambiance de travail (humidité, luminosité), les polluants atmosphériques (poussières, substances chimiques), et la qualité de l'air.

Ces mesures sont faites à titre indicatif et n'ont pas de valeurs réglementaires. Elles ont pour vocation à confirmer l'efficacité des mesures de prévention mises en place.



> L'accompagnement et étude ergonomique



COÛT

Intervention de l'équipe pluridisciplinaire

2 jours d'intervention par an compris dans l'offre socle (toutes thématiques confondues : ergonomie, toxicologie, psychologie, métrologie, hygiène sécurité), au-delà offre complémentaire sur devis.



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes

OBJECTIFS



- **Accompagner l'employeur dans l'aménagement des espaces et des postes de travail pour prévenir les risques professionnels.**
- **Sensibiliser les salariés sur les bonnes pratiques de prévention afin de les rendre acteurs dans la préservation de leur santé au travail.**

L'ergonomie consiste à adapter les conditions de travail aux besoins du salarié en prenant en compte les contraintes physiques, organisationnelles, et environnementales, ainsi que les exigences de production ou de service.

Une étude ergonomique offre un diagnostic précis des situations de travail concernées, basé sur l'analyse de l'activité réelle. Elle met en lumière l'écart entre les exigences du métier, les contraintes rencontrées et les ressources disponibles pour les salariés.

Cette approche préventive des risques professionnels permet d'agir en amont, notamment sur l'organisation du travail.

Suite à ce diagnostic, nos experts accompagnent l'entreprise en proposant des solutions concrètes et en élaborant un plan d'actions adapté.



Les troubles
musculosquelettiques (TMS)
représentent 80 % des
maladies professionnelles

La prévention des risques psychosociaux



COÛT

Intervention de l'équipe pluridisciplinaire

2 jours d'intervention par an compris dans l'offre socle (toutes thématiques confondues : ergonomie, toxicologie, psychologie, métrologie, hygiène sécurité), au-delà offre complémentaire sur devis.



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes

Les risques psychosociaux sont devenus la principale cause des inaptitudes. Les mutations du travail, la crise sanitaire et le contexte socio-économique conduisent à une demande d'accompagnement psychologique toujours plus forte chez les salariés mais également chez les dirigeants. Identifier et parler des situations de travail complexes présentant un risque élevé est une première étape afin de trouver des mesures de prévention et ainsi prévenir les troubles psychosociaux.

OBJECTIFS



- **Sensibiliser et informer** les travailleurs sur les risques psychosociaux (RPS), c'est-à-dire sur les facteurs organisationnels, relationnels ou éthiques qui pourraient causer des pathologies, notamment psychiques.
- **Aider à identifier et évaluer** les risques psychosociaux au sein de l'entreprise et les intégrer au DUERP.
- **Mettre en évidence et proposer** des mesures de prévention au sein de l'entreprise.
- **Orienter** l'employeur ou le salarié vers des partenaires de soin ou de maintien en emploi, si nécessaire.
- **Accompagner lors d'événements traumatiques** intervenus sur le lieu de travail (confrontation à la mort, peur pour son intégrité physique, etc.) en proposant des cellules de soutien psychologique.
- **Accompagner les travailleurs** présentant un risque psychosocial (gestion du stress, épuisement professionnel, conflits, etc.) par la conduite d'entretiens individuels.



> La prévention des conduites addictives



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes
et leurs salariés

EnSanté poursuit son investissement dans la prévention des addictions en accompagnant les entreprises et leurs salariés. Pour ce faire, nous intervenons au sein des entreprises pour une sensibilisation des employeurs et des salariés.



ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYEURS

Atelier à destination des employeurs, réalisables en présentiel et en distanciel : Conduites addictives (sensibilisation employeurs) : toutes les ressources pour comprendre et agir.

Cet atelier comprend notamment :

- le kit addicto et ses fiches pratiques ;
- l'accompagnement des entreprises à la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.



ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

L'accompagnement des salariés présentant des addictions s'inscrit dans la prévention de la désinsertion professionnelle, permettant « de déclencher des prises en charge plus précoces et mieux coordonnées ».

Les consultations addictions ne sont réalisées que sur orientation d'un médecin du travail. Ainsi un salarié ou un employeur ne peut demander directement une consultation addictions.

Cependant, tout salarié, qui en fait la demande ou orienté par son employeur, sera reçu par un médecin du travail afin d'évaluer la pertinence d'une orientation vers la consultation addictions.

Toute « visite à la demande de l'employeur » concernant une problématique d'addiction dans l'entreprise donne lieu à un accompagnement de l'entreprise par l'équipe pluridisciplinaire.



Les sensibilisations collectives



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



LIEU

En atelier chez EnSanté,
en webinaire et sensibilisation
collective en entreprise



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les travailleurs
des entreprises adhérentes

LES ATELIERS DE PRÉVENTION



LE RISQUE ROUTIER

- Accompagnement des employeurs pour évaluer le risque routier.



LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

- Conduites addictives (sensibilisation employeurs) : toutes les ressources pour comprendre et agir.



- Surconsommation des écrans « Cyberdépendance ».



ÉVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

- Gestion du stress : quels outils pour y faire face ?

- Escape Game : comprendre les risques psychosociaux.

- Violences au travail : les identifier pour mieux les prévenir.

- Intégrer les risques psychosociaux dans le DUERP.



- La communication assertive ou comment optimiser ses relations de travail.

- Les différentes formes d'épuisement : comprendre et prévenir.

Les sensibilisations collectives (suite)



LE RISQUE CHIMIQUE

- De l'évaluation du risque chimique au repérage des CMR*
- Seirich niveau 1 : débutant.



- De l'évaluation du risque chimique au repérage des CMR*
Secteur BTP - Outil OPPBTP.



- Sensibilisation aux risques chimiques.

- De l'évaluation du risque chimique au repérage des CMR*
- Seirich niveau 2 : confirmé.



LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

- Télétravail et ergonomie.
- Sensibilisation aux troubles musculosquelettiques :
LES TMS, QUÉSACO ?

* Cancérogène, mutagène et reprotoxique



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Leviers et outils de la reconversion.
- Escape game : maintien dans l'emploi.
- Inaptitude et après ? Atelier pour salarié sur inscription par la cellule PDP.

LES SENSIBILISATIONS INTRA-ENTREPRISE

Prestation comprise dans la cotisation annuelle dans la limite d'une action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent. En plus des ateliers de sensibilisation collective animés chez EnSanté, des sessions de sensibilisation intra-entreprise peuvent être organisées à la demande des adhérents.

Les thématiques suivantes peuvent par exemple être abordées :

- Addiction
- Bruit
- Espace bureautique
- Risque routier
- RPS
- Aide à domicile
- Crèche

N'hésitez pas à contacter votre cabinet médical pour organiser une intervention dans votre entreprise.

> Participation aux réunions de CSE*/CSSCT**



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes
ayant un CSE ou une CSSCT

Le médecin du travail, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut participer au CSE ou à la CSSCT.

OBJECTIFS



- **Informier et conseiller** les représentants des travailleurs, particulièrement lors des réunions du CSE* et du CSSCT**, sur les questions relatives aux conditions de travail et aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité.
- **Promouvoir** la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise.
- **Rendre compte** de la situation générale de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, tout en respectant la confidentialité.

*CSE : Comité Social et Economique

**CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail





Suivi de l'état de santé des travailleurs

Le suivi médical est assuré pour l'ensemble des travailleurs des entreprises adhérentes tout au long de leur carrière.

Il s'articule principalement autour du suivi initial et périodique et est adapté pour chaque travailleur, notamment en fonction de sa profession et des risques auxquels il est exposé.

Les visites obligatoires



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les travailleurs
des entreprises adhérentes



LA VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION OU L'EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE

- **Qui est concerné ?**

Tous les travailleurs bénéficient d'un suivi individuel. Cette visite est organisée différemment selon les risques auxquels l'employé sera exposé à son poste de travail.

- **La visite d'information et de prévention initiale (VIP)**

Dès leur embauche, tous les travailleurs bénéficient d'un premier suivi individuel. Pour les travailleurs non exposés à des risques spécifiques, il s'agit d'une visite d'information et de prévention initiale (VIP).

- **L'examen médical d'aptitude**

Pour les travailleurs exposés à des risques particuliers (tels que définis par le Code du travail, notamment : amiante, plomb, agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbare, risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages), il s'agit d'un examen médical d'aptitude qui initie un suivi individuel renforcé.



LE SUIVI PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU TRAVAILLEUR

- **Qui est concerné ?**

Tous les travailleurs font l'objet d'un suivi régulier de leur état de santé, dont l'organisation est adaptée aux risques spécifiques liés à leur poste de travail (VIP ou examen médical d'aptitude).



> Les visites obligatoires (suite)



LA VISITE DE REPRISE APRÈS UN ARRÊT DE TRAVAIL



Cet examen médical est obligatoire :

- après un congé maternité ;
- suite à une absence pour maladie professionnelle ;
- après une absence d'au moins trente jours consécutifs pour accident du travail ;
- après une absence d'au moins soixante jours pour maladie ou accident non professionnel.

Cet examen est demandé à l'initiative de l'employeur, dans les 8 jours suivant la reprise effective du travail.



LA VISITE DE FIN DE CARRIÈRE LE SUIVI POSTEXPOSITION

Organisée lors du départ à la retraite, la visite de fin de carrière concerne les travailleurs ayant été exposés à un ou plusieurs risques professionnels susceptibles d'affecter leur santé ou leur sécurité.

Elle s'adresse notamment :

- aux travailleurs bénéficiant ou ayant bénéficié d'un Suivi Individuel Renforcé, en raison de l'exposition aux risques suivants : amiante, plomb, agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbare, ainsi que le risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages ;
- aux travailleurs ayant été exposés à un ou plusieurs de ces risques professionnels avant la mise en œuvre du Suivi Individuel Renforcé, tel que défini dans les textes de 2017.



LA VISITE DE MI-CARRIÈRE



Qui est concerné ?

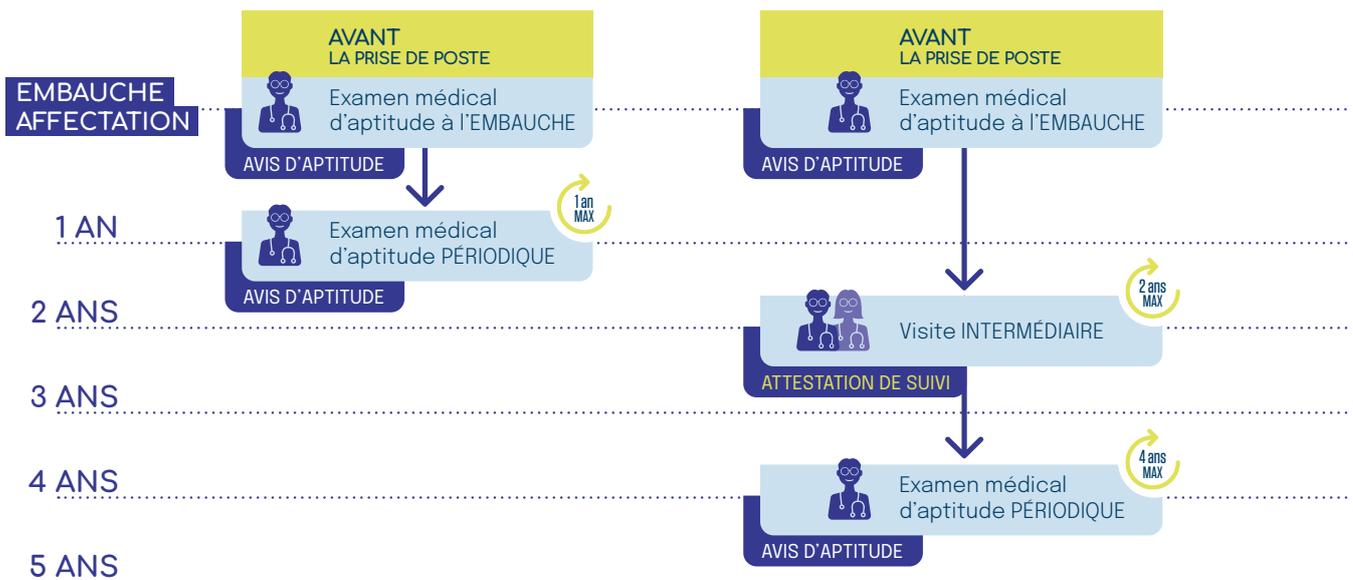
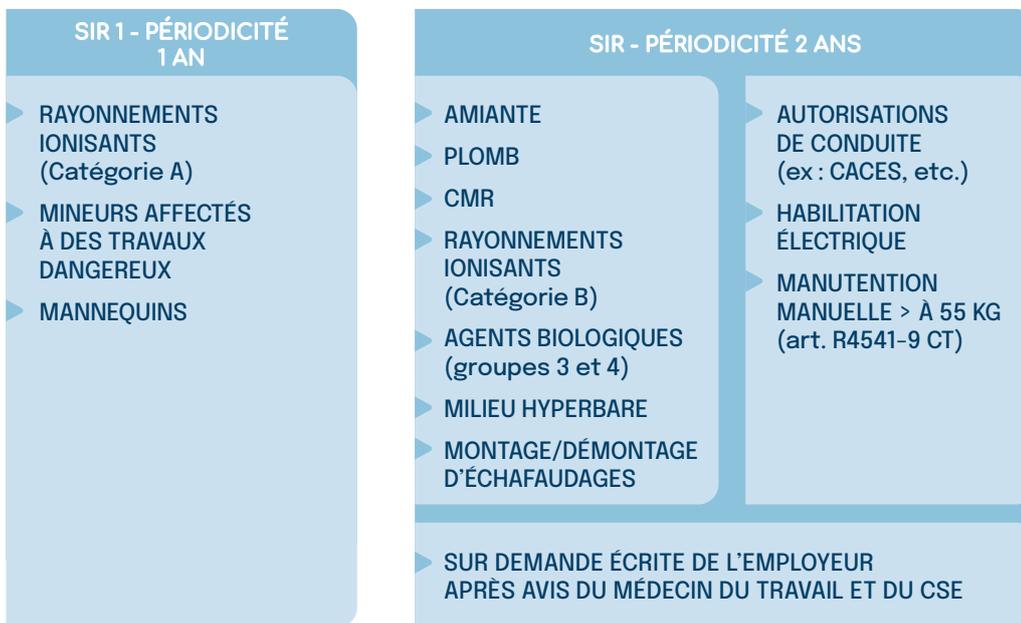
Tous les travailleurs entre ses 43 et 45 ans ou à une échéance déterminée par un accord de branche.

Elle peut être couplée avec une autre visite médicale devant intervenir durant les 2 années précédant les 45 ans du travailleur (ou âge déterminé par accord de branche).



Suivi initial et périodique de l'état de santé sous l'autorité du médecin du travail

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (RISQUES PARTICULIERS)

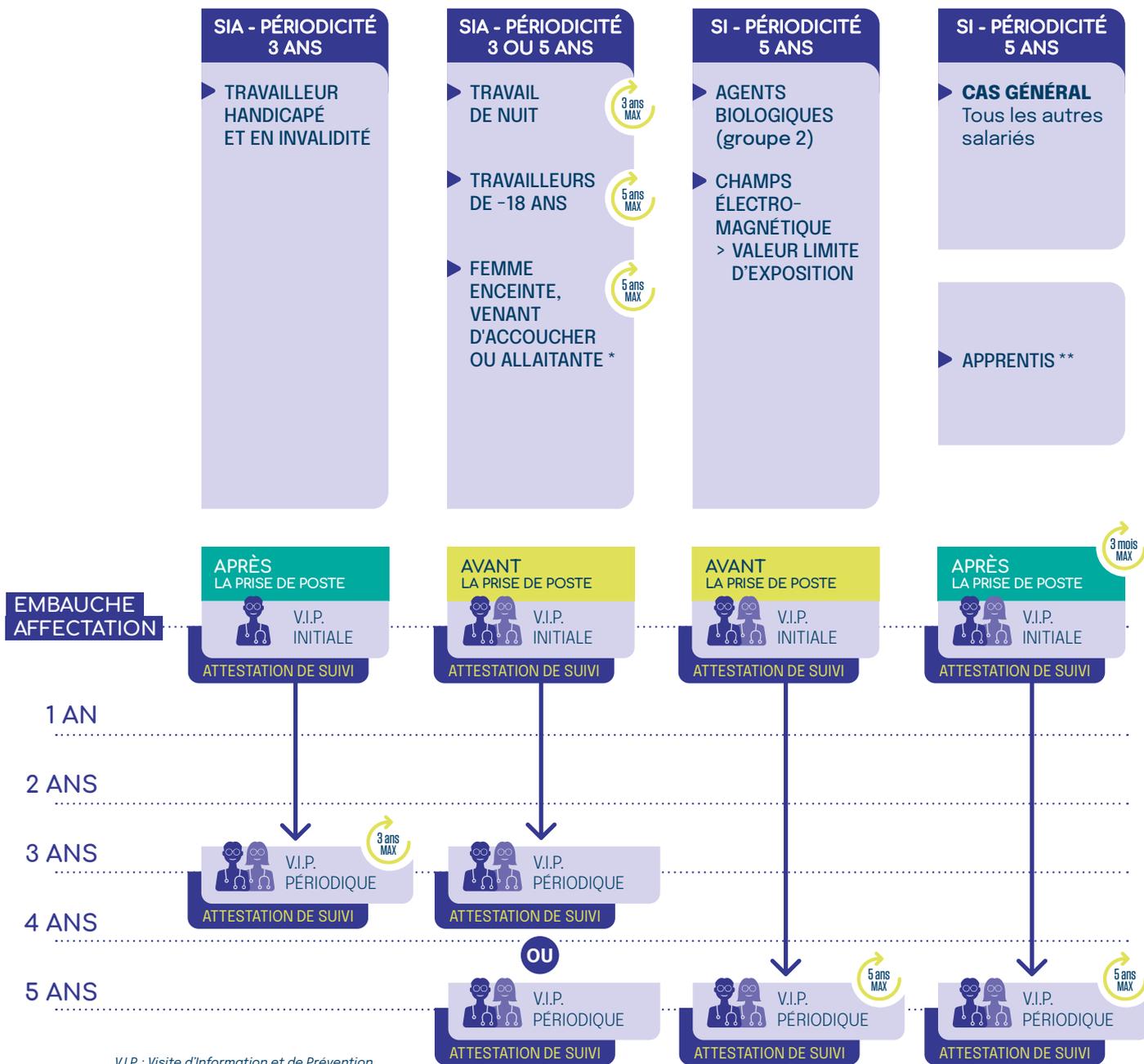


Visite pouvant être réalisée par un infirmier santé travail sous l'autorité du médecin du travail.



Visite réalisée par le médecin du travail, ou collaborateur médecin ou interne sous l'autorité du médecin du travail.

SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE ET ADAPTÉ



V.I.P. : Visite d'Information et de Prévention.
* La visite est réalisée par un médecin.
** VIP initiale dans les 2 mois suivant la prise de poste.

Février 2023.



Visite pouvant être réalisée par un infirmier santé travail sous l'autorité du médecin du travail.



Visite réalisée par le médecin du travail, ou collaborateur médecin ou interne sous l'autorité du médecin du travail.

Les visites et rendez-vous recommandés



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les travailleurs
des entreprises adhérentes



LA VISITE DE PRÉREPRISE PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL



Tous les travailleurs peuvent bénéficier d'une visite de préreprise pendant un arrêt de travail d'au moins 30 jours.

Cette visite peut-être demandée pendant l'arrêt de travail par le travailleur, son médecin traitant, les services médicaux de l'assurance maladie ou le médecin du travail.



LA VISITE À LA DEMANDE

Tous les travailleurs peuvent bénéficier d'une visite à la demande. Elle peut être demandée par le salarié, l'employeur ou le médecin du travail.



LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON



Ce rendez-vous, **non médical, facultatif**, peut être organisé à l'initiative du salarié ou de son employeur dès 30 jours d'arrêt.

Ce rendez-vous a pour objectif de maintenir un lien entre l'employeur et le salarié pendant son arrêt de travail.

Il permet également d'informer le salarié sur les aménagements possibles pour son retour en entreprise (aménagement du poste et/ou du temps de travail) et sur les possibilités d'actions pour organiser une éventuelle reconversion professionnelle.



L'Action de Formation et de Prévention spéciale saisonnier



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



LIEU

En e-learning



PUBLIC CONCERNÉ

Les travailleurs saisonniers
des entreprises adhérentes



UN SUIVI SANTÉ TRAVAIL SPÉCIFIQUE AUX TRAVAILLEURS SAISONNIERS

L'AFP (Action de Formation et de Prévention) est une session d'information sur les risques professionnels à destination des salariés saisonniers.

Elle remplace une visite médicale suivant l'article D4625-22 du Code du travail.

OBJECTIFS



- Informer les salariés sur le rôle et la mission du Service de Prévention et de Santé au Travail.
- Les sensibiliser aux risques professionnels auxquels ils peuvent être exposés
- Les inciter à être acteurs de leur santé et sécurité.

À l'issue de la session d'information, une attestation est délivrée avec un exemplaire destiné au salarié et un exemplaire à l'employeur.



Santé du dirigeant



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Offre réservée aux dirigeants non salariés des entreprises adhérentes

Charge de travail importante, horaires élargis, stress, sédentarité, isolement, etc. Tous ces éléments qui font votre quotidien sont autant de facteurs de risques pour votre santé et particulièrement pour votre santé cardiovasculaire.

Parce que vous n'êtes pas un travailleur comme les autres, EnSanté vous propose une consultation spécifique pour la santé du dirigeant avec une approche transversale et personnalisée.



DÉTAILS DE LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge comprend :

Détection des facteurs de risques des maladies cardiovasculaires dont :

- bilan lipidique avec résultats immédiats ;
- analyse corporelle (impédancemétrie).

Consultation médicale avec approche santé publique :

- interrogatoire (anamnèse) portant sur les habitudes de vie, antécédents médicaux et familiaux, éventuels traitements en cours ;
- examen clinique ;
- examens complémentaires ;
- check-up vaccinal et mise en jour ;
- point sur les dépistages des cancers (ex : cancers du sein et colorectal) ;
- etc.

Approche des risques psychosociaux inhérents aux chefs d'entreprise.

La dimension psychologique est tout aussi importante que votre santé physique. Si lors de votre bilan, vous présentez des signes de faiblesse, voire de souffrance, psychologique, et si vous le souhaitez, vous serez orienté vers un psychologue du travail.

RENDEZ-VOUS ANONYMISÉ





Prévention de la désinsertion professionnelle

OBJECTIFS



- Repérer le plus en amont possible le risque de décrochage professionnel et de mettre en place des dispositifs qui permettront d'éviter la désinsertion du travailleur.
- Maintenir le travailleur en emploi ou de favoriser son retour à l'emploi.

La prévention de la désinsertion professionnelle vise notamment à limiter les conséquences de l'usure professionnelle.

L'accompagnement du salarié par la cellule PDP permet :

- le maintien au poste avec aménagements ;
- le reclassement en interne (dans l'entreprise) sur un autre poste ;
- le reclassement en externe (création d'activité, nouvel emploi avec ou sans formation)

Identifier les situations individuelles



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les travailleurs
des entreprises adhérentes

Le repérage précoce des risques de désinsertion professionnelle permet de multiplier les chances de maintien en emploi. Cette identification peut se faire à différentes étapes du suivi médical.

Les visites de préreprise, reprise ou les **visites à la demande** permettent de repérer les salariés en risque de désinsertion professionnelle et préparer le mieux possible leur retour au travail en favorisant le maintien dans l'emploi.

La visite de mi-carrière a pour objectifs d'évaluer les éventuels risques de désinsertion professionnelle et de sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

Le rendez-vous de liaison a pour but de maintenir un lien entre le salarié et son employeur durant l'arrêt de travail afin de lui indiquer qu'il peut bénéficier d'une visite de préreprise, d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle, et de mesures d'aménagement du poste et/ou du temps de travail à sa reprise. Ce n'est pas un rendez-vous médical.



L'accompagnement individuel du travailleur



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les travailleurs
des entreprises adhérentes



L'accompagnement du salarié par la cellule PDP permet :

- de le maintenir au poste avec des aménagements ;
- de le reclasser en interne (dans l'entreprise) sur un autre poste ;
- de lui permettre un reclassement externe (création d'activité, nouvel emploi, avec ou sans formation).



Le parcours implique différents acteurs :

- le salarié ;
- le médecin du travail ;
- l'employeur.

L'ensemble de ces acteurs est accompagné des intervenants de la cellule PDP : médecin du travail, infirmier santé travail, chargé de mission, assistant social, psychologue du travail, ergonome.

1 - ENTRÉE DANS LE PARCOURS PDP

- Lors d'une visite avec le médecin du travail et/ou l'infirmier santé travail.
- Demande directe du salarié.
- Demande de l'employeur.
- Demande d'un partenaire.

2 - PRISE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE LA CELLULE PDP PAR LE SALARIÉ

- Ouverture du dossier salarié.
- Un carnet de suivi est remis au salarié pour l'accompagner dans ses démarches.

3 - ENTRETIEN DIAGNOSTIC

avec les différents acteurs de la cellule PDP. Orientation si besoin vers psychologue du travail, assistant social, ergonome et partenaires externes (Cap Emploi, Service Social Assurance Maladie, etc.).

4 - SUIVI PAR LE CHARGÉ DE MISSION RÉFÉRENT

- Élaboration d'un plan de retour à l'emploi.

5 - STAFFS PLURIDISCIPLINAIRES

- Partenaires sous conventions (Cap Emploi, CARSAT, etc.).
- Équipe pluridisciplinaire (assistant social, ergonome, psychologue du travail).

6 - TRANSMISSION DES INFORMATIONS

au médecin du travail référent de l'entreprise pour la suite de l'accompagnement.



L'accompagnement social des salariés



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les entreprises adhérentes

OBJECTIFS



L'accompagnement social vise à informer, conseiller et soutenir les salariés confrontés à des difficultés affectant leur vie professionnelle, afin de les maintenir en emploi et de prévenir la désinsertion professionnelle.



BÉNÉFICIAIRES

● Salariés en emploi

L'accompagnement est destiné aux travailleurs qui rencontrent des difficultés susceptibles de compromettre leur maintien en emploi.

● Confidentialité et Bienveillance

Les entretiens, réalisés en présentiel ou par téléphone, respectent la confidentialité.

● Collaboration avec les Acteurs du Maintien en Emploi

L'accompagnement inclut une collaboration avec divers acteurs (Agefiph, Cap Emploi, Assurance Maladie) pour promouvoir des mesures individuelles ou collectives favorisant le maintien en emploi.



PROCESSUS

● Intervention de l'Assistant Social

● Sur orientation des équipes médicales l'assistant social reçoit le salarié en entretien individuel afin d'évaluer les besoins. Il propose un plan d'action adapté à la situation en rendant le salarié acteur de son parcours de maintien en emploi.

● Dans la confidentialité : les assistants sociaux sont tenus au secret professionnel



EXEMPLES D'INTERVENTIONS

- Identifier et lever les freins pouvant impacter le maintien en emploi (orientation pour aide financière, logement, droits sociaux).
- Aide à la constitution des dossiers MDPH/ invalidité/ retraite.
- Accompagnement à la fin de carrière.

Prévention collective



COÛT

Compris dans la cotisation annuelle



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les travailleurs
des entreprises adhérentes

La cellule PDP EnSanté, agit sur le plan collectif, en informant et sensibilisant les entreprises et salariés sur les mesures et les solutions possibles pour prévenir la désinsertion professionnelle.



LES ATELIERS DE PRÉVENTION

- Leviers et outils de la reconversion.
- Escape game Maintien dans l'emploi.
- Inaptitude et après.



LES INTERVENTIONS À LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR

La cellule PDP répond à toute sollicitation des employeurs en matière de prévention de la désinsertion professionnelle, si besoin en partenariat avec les acteurs de la compensation du handicap.



LES INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

La cellule intervient en entreprise, notamment à l'occasion de CSE/CSSCT sur les thématiques propres au maintien dans l'emploi et au handicap.



A group of people in a meeting, with a blue overlay and a yellow accent. The text is overlaid on the bottom half of the image.

L'offre complé- mentaire





La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

La formation Sauveteur et Secouriste du Travail (SST) peut être nécessaire dans certains environnements professionnels.

Elle permet de former vos salariés à la prévention des risques professionnels et à intervenir lors d'accidents et de gérer des situations d'urgence sur le lieu de travail.

OBJECTIFS

Disposer, dans tous les établissements et chantiers, d'hommes et de femmes en nombre adapté et bien repartis, capables d'intervenir immédiatement et efficacement, après tout accident.

À l'issue de la formation, le Sauveteur Secouriste du Travail sera capable :

- d'être acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise ;
- d'agir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours.

La formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail

	COÛT	200 € HT / personne / formation
	DURÉE	14 heures
	LIEU	Chez EnSanté
	PUBLIC CONCERNÉ	Tous les salariés des entreprises adhérentes

PROGRAMME



1^{re} DEMI-JOURNÉE

- Présentation de la formation.
- Les notions de base en prévention des risques professionnels.
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement.



2^e DEMI-JOURNÉE

- Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir ».



3^e DEMI-JOURNÉE

- Les actions « secourir suite ».



4^e DEMI-JOURNÉE

- Les actions « secourir suite et fin ».
- Épreuves certificatives.
- Bilan de la formation.

ÉVALUATION

À l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui aura participé à l'ensemble de la formation et aura fait l'objet d'une évaluation favorable.

La formation maintien des acquis et des compétences Sauveteur Secouriste du Travail



COÛT

100 € HT / personne / formation



DURÉE

7 heures



LIEU

Chez EnSanté



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés
des entreprises adhérentes
Être titulaire du SST

PROGRAMME



1^{re} DEMI-JOURNÉE

- Présentation de la formation.
- Les notions de base en prévention des risques professionnels.
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement.



2^{de} DEMI-JOURNÉE

- Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir ».
- Épreuves certificatives.
- Bilan de la formation.

ÉVALUATION



À l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui aura participé à l'ensemble de la formation et aura fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne pourrait mettre en œuvre – pour des raisons d'aptitudes physiques – l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.



La formation Premiers Secours en Santé Mentale

La formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former vos salariés à la prévention des troubles psychiques.

Cette première approche permet de repérer les premiers signes ou une détérioration d'un trouble de santé mentale et permet d'adopter un comportement adapté pour aider la personne qui présente ces signes. Elle permet également d'intervenir en cas de crise aiguë.

Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.

OBJECTIFS

- Permettre aux salariés de bénéficier d'une formation citoyenne utile aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle.
- Déstigmatiser la santé mentale (la stigmatisation est un frein à l'accès aux soins).
- Appréhender une personne en souffrance psychique (l'approcher, l'écouter, la réorienter).
- Être capable de mieux repérer les principaux troubles en santé mentale.
- Adopter un comportement adapté.
- Informer sur les ressources disponibles.
- Encourager à aller vers des professionnels.
- En cas de crise, de relayer au service le plus adapté.

La formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

	COÛT	250 € HT / personne / formation
	DURÉE	14 heures
	LIEU	Chez EnSanté
	PUBLIC CONCERNÉ	Tous les salariés des entreprises adhérentes

PROGRAMME



1^{re} DEMI-JOURNÉE

- Présentation de la formation.
- Introduction à la santé mentale et aux interventions.
- Introduction aux Premiers Secours en Santé Mentale.



2^e DEMI-JOURNÉE

- Le plan d'action pour la dépression.
- Les troubles anxieux.



3^e DEMI-JOURNÉE

- Le plan d'action pour les troubles anxieux.
- Les troubles psychotiques.



4^e DEMI-JOURNÉE

- Le plan d'action pour les troubles psychotiques.
- L'utilisation des substances et le plan d'action.



ATTESTATION

À l'issue de cette formation, le candidat qui aura participé à l'ensemble de la formation se verra remettre une attestation de Secourisme en Santé Mentale.



L'offre
spécifique



Santé des travailleurs indépendants



COÛT

Contrat d'affiliation
113 euros HT/an/personne



PUBLIC CONCERNÉ

Offre réservée aux travailleurs indépendants (artisan, commerçant, travailleur indépendant, profession libérale)

Charge de travail élevée, horaires étendus, porosité vie perso/vie pro, stress, isolement sont autant de facteurs qui marquent votre quotidien et représentent des risques pour votre santé.

OBJECTIFS



Identifier les risques auxquels peuvent être exposés les travailleurs indépendants et leur offrir un accompagnement adapté en fonction de leur activité professionnelle.



DÉTAILS DE LA PRISE EN CHARGE

- Visite médicale, réalisée par un médecin du travail, orientée sur les facteurs de risques rencontrés dans la profession exercée, en prenant en compte les spécificités attachées au travailleur indépendant.
- Focus sur les risques psychosociaux avec réorientation si nécessaire vers un psychologue du travail.
- Analyse et conseils (si besoin intervention d'un préventeur).





L'offre
fonction
publique



Suivi de l'état de santé des agents de la fonction publique



COÛT

Convention 120 euros HT/an/agent



PUBLIC CONCERNÉ

Offre réservée aux fonctions publiques d'état, territoriales et hospitalières

Les éléments de suivi des agents et les moyens mis à disposition de la collectivité, sont détaillés dans le cadre d'une convention signée entre la collectivité et EnSanté.

Les conditions de suivi sont adaptées à la réglementation en vigueur s'appliquant aux différentes fonctions publiques.





EnSanté!

ensante.fr